Règlement Intérieur de la Tombola de fin d'année

ARTICLE 1 : Organisation

L'association MDL du Lycée Raynouard, sise au Avenue des Martyrs de la résistance 83170 BRIGNOLES, organise une tombola au profit d'un voyage à Paris pour les Terminales STMG3.

ARTICLE 2 : Participants

La participation à cette tombola est ouverte à tous les élèves, personnels du lycée, parents d'élèves ainsi qu'à toute personne extérieure souhaitant soutenir le projet. Les membres du bureau de l'association organisatrice peuvent participer, à l'exception des personnes directement chargées du tirage au sort.

ARTICLE 3 : Billets

Les billets sont vendus au prix unitaire de 2 €. Chaque billet comporte une souche numérotée conservée par l'organisateur et un ticket numéroté remis au participant. La vente des billets se déroulera du 7 Octobre 2026 au 30 Novembre 2026.

ARTICLE 4 : Lots

Les lots mis en jeu sont les suivants :

- **1er Lot :** Nintendo Switch d'une valeur de 200€
- **2ème Lot :** 2 places pour un concert de Jok'Air d'une valeur de 112€
- **3ème Lot :** 2 places pour un concert de Ninho d'une valeur de 100€
- **4ème Lot** : Ecouteurs JBL Thune flex 2 d'une valeur de 80€
- **5ème Lot** : Une carte cadeau micromania d'une valeur de 80€
- **6ème Lot** : Un Airfreyer d'une valeur de 70€
- **7ème Lot** : Une carte cadeau Sephora d'une valeur de 50€
- **8ème Lot** : Une enceinte JBL Go d'une valeur de 50€
- **9ème Lot** : Bon 2 formules du midi restaurant El Cochino d'une valeur de 38€
- **10ème Lot** : Un coffret Rituals d'une valeur de 30€
- **11ème Lot** : 2 formules du jour Basilic and Co d'une valeur de 30€
- **12ème Lot** : Une carte cadeau Aromazon d'une valeur de 20€
- **13ème Lot** : Un séche cheveux Calor d'une valeur de 19€
- **14ème Lot** : Un lisseur de cheveux Calor d'une valeur de 13€
- **15ème Lot** : Une batterie externe d'une valeur de 7€

Les lots ne peuvent en aucun cas être échangés contre leur valeur en espèces.

ARTICLE 5 : Tirage au sort

Le tirage au sort aura lieu publiquement le 10 décembre 2026 à 10h dans le Hall du lycée.

ARTICLE 6 : Retrait des lots

Les gagnants absents lors du tirage au sort seront informés par affichage au sein du lycée et/ou par contact direct (si coordonnées mentionnées sur la souche). Les lots pourront être retirés

auprès de la MDL jusqu'au 10 janvier 2027. Passé ce délai, les lots non réclamés resteront la propriété de l'association.

ARTICLE 7 : Acceptation du règlement

L'achat d'un ou plusieurs billets de tombola implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

Fait à Brignoles, le 5 Octobre 2026
Le Bureau de l'association MDL du Lycée Raynouard

LIGONNIERE ALAIN

MAISON DES LYCÉENS
Lycée Raynouard
Route du Val
B.P. AS - 83177 BRIGNOLES